

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 2 OCTOBRE 2017

Présents : Mmes Mrs. Régine REMILLON – Marc BLETEAU - Marie BAUD – Vincent MOREAU – Marylène DAIGUEMORTE – Jacky DURET - Pierre MORETTI - Esther VACHOUX - Marjorie DUVERNEY-BOISIER - Jean BOCHET – Laurent DELIEUTRAZ - Sylvia DUSONCHET.

Absents excusés: Mr. Serge JACQUEMOUD (pouvoir à Pierre Moretti) - Mme Maryse MICHALAK (pouvoir à Régine Remillon) – Mme Jannick GRANIER.

1) Adhésion au Service Commun Urbanisme intercommunal :

Considérant le désengagement de l'État quant à son soutien technique aux collectivités territoriales, notamment son soutien aux communes dans l'instruction et l'élaboration de leurs dossiers en matière d'urbanisme.

Considérant la dénonciation de la convention nous liant au Syndicat Rocailles Bellecombe pour son soutien technique dans l'instruction et l'élaboration de nos dossiers en matière d'urbanisme.

Considérant la constitution d'un service commun d'urbanisme intercommunal dont la mission principale est de réaliser l'instruction de l'ensemble des demandes d'autorisations du droit des sols (IADS) pour l'ensemble des Communes membres de la Communauté de Communes Arve et Salève, qui entrera en fonction avant la fin de l'année 2017 et dénommé Service Commun Urbanisme ;

Considérant la nécessité pour la Commune d'assurer le traitement des différentes missions liées à ses compétences en matière d'urbanisme.

Considérant le Maire comme seul signataire des autorisations du droit du sol, la signature d'une convention de mise en place de ce service commun n'ayant ni pour objet ni pour effet de modifier les règles de compétence et de responsabilité fixées par le code de l'urbanisme. Ainsi, les actes et décisions instruits demeurent délivrés par le maire au nom de la commune.

Considérant le projet de convention cadre et ses annexes ; régissant les modalités de fonctionnement de ce service entre chaque Communes membres et la Communauté de Communes Arve et Salève, présenté par Monsieur Luc Hennequin (responsable service urbanisme/SCoT CCASalève).

Dans ce contexte et au vu des objectifs affichés le conseil municipal, après en avoir délibéré et voté (Pour : 12 – Abstentions : 02 Mrs. Bochet et Delieutraz) :

- APPROUVE l'adhésion au Service Commun Urbanisme ;
- PREND ACTE de la dénonciation de toutes conventions antérieure le liant pour les missions décrites ci-avant ;
- AUTORISE Madame le Maire à signer cette convention ainsi que tout document relatif à ce dossier.

2) Après lecture du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 4 Septembre, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

3) Diverses informations :

- Il y a quelques mois, un administré a porté une action en justice concernant la délivrance d'un permis de construire (compte-rendu séance conseil municipal du 08/02/2017-article 4). La municipalité a été contrainte de se défendre et a sollicité les services d'un avocat. Malgré le fait que **la mairie ait eu gain de cause**, cela a engendré des frais importants qui sont restés à la charge de la commune donc à chacun d'entre nous ...

- Suite à la réunion concernant le projet de Porcherie le 8 Septembre dernier, les services préfectoraux demandent des pièces complémentaires.

- Accord pour devis suivants : plan topographique (projet groupe scolaire) 1 256,88 €TTC Mr. Nachon – Remplacement et déplacement Borne Incendie « LaChat » quote part communale 4 681,29 €TTC R.T.P. Robert Travaux Publics.

...../.....

- Prend bonne note des factures suivantes : Nettoyages vitres 630 €TTC ASD – Meuble vestiaire double face à roulettes 1 044 €TTC CV Charpente – 4 pneus Tracteur 5 387,98 €TTC Reignier Pneus Mécanique.

- Rentrée Scolaire 2017/2018 : L'organisation de cette nouvelle année scolaire a été définie collégalement entre les différentes parties prenantes (enseignants, délégués de parents d'élèves, cantine-garderie, animatrices des TAP et la commission aux affaires scolaires) cette proposition a été entérinée lors du 3^{ème} conseil d'école du 9 juin 2017 dans le but principal d'apporter de la régularité sur chaque journée d'enseignement. Effectif : 120 élèves dont 18 (en petite section maternelle) et 21 (en moyenne section).

- Octobre Rose Samedi 7 Octobre : Arrêté municipal temporaire portant réglementation de la circulation « Route de la Muraz » fermeture de 10h à 13h. et défense de stationner de 6h. à 17h. sur le parking de la salle des fêtes sous peine de mise en fourrière. Présentation du déroulement des activités.

- Bennes pour objets encombrants sur le parking salle des fêtes du 13 au 16 Octobre 2017.

- Rencontre endurance USEP le mardi 17 Octobre sur le domaine de Mouille Marin environ 200 enfants.

- Le poêle à bois a été retiré du chalet des Bornes pour une mise en vente (valeur d'achat en 2013 : 3 285€HT+ aménagement de protection sol/mur/main-courante : 1 948€HT).

Affiché en exécution du Code Général des Collectivités Territoriales Art. L.2121-25 et Code des Communes Art. R121-9.

Secrétaire de séance
Marylène DAIGUEMORTE

Maire
Régine REMILLON